

N° 7087¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**portant adaptation de plusieurs dispositions
du Code d'instruction criminelle**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Amendement gouvernemental</i>	
1) Dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (8.12.2016).....	1
2) Texte et commentaire de l'amendement gouvernemental.....	2

*

**DEPECHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(8.12.2016)

Monsieur le Président,

A la demande du Ministre de la Justice, j'ai l'honneur de vous saisir d'un amendement gouvernemental au projet de loi sous rubrique.

A cet effet, je joins en annexe le texte de l'amendement avec un commentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre aux Relations
avec le Parlement,
Fernand ETGEN*

*

TEXTE ET COMMENTAIRE DE L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL

Article unique:

Il est ajouté un article 13 au projet de loi, libellé comme suit:

Art. 13.: Le paragraphe 3 de l'article 646 du Code d'instruction criminelle est modifié comme suit:

„(3) Les délais commencent à courir:

- a) En cas de condamnation à une amende, du jour où la condamnation a acquis force de chose jugée;
- b) En cas de condamnation à une peine privative de liberté, du jour de l'expiration de la peine subie ou de la prescription accomplie;
- c) En cas de condamnation à une sanction pénale autre que l'emprisonnement ou l'amende du jour de l'expiration de la peine ou de la sanction subie ou de la prescription accomplie.“

Commentaire de l'article unique:

Il y a lieu de corriger une erreur matérielle qui figure actuellement dans l'article 646 du Code d'instruction criminelle tel que modifié par la loi du 23 juillet 2016. En effet, suite à une inadvertance, les 3 tirets actuels ont été regroupés en 2 points. Or, le tiret 2 ancien doit être maintenu.

En effet, pour les peines de prison, le délai peut uniquement commencer à courir à partir du jour de l'expiration de la peine ou de la prescription accomplie.

La modification proposée vise à corriger cela.